

LA MUTUELLE FAMILIALE INTERPELLE LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION SUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉVALUATION DES PESTICIDES

Acteur engagé de longue date en promotion de la santé environnementale, La Mutuelle Familiale alerte depuis plus de 20 ans sur les risques croissants que font peser les pollutions chimiques quotidiennes sur l'épidémie de maladies chroniques, sur la pérennité du système de protection sociale et sur la santé globale des écosystèmes.

Constatant que l'exposition globale aux substances contenues dans les pesticides continue de s'accroître, que les données scientifiques sur leur toxicité s'accumulent et que des données récentes ont démontré la présence dans ces produits de substances chimiques non déclarées, La Mutuelle Familiale publie une lettre ouverte au ministre de la Santé et de la Prévention pour réclamer :

- la mise en conformité des procédures d'évaluation préalable des pesticides ;
- un audit sur les pesticides commercialisés afin d'évaluer correctement leur toxicité.

Alors que les crises écologiques et sanitaires récentes appellent à refonder notre modèle de développement et de production en menant une politique de santé publique ambitieuse fondée sur une approche préventive, il est urgent de réinterroger notre gestion du risque chimique et son impact sur la santé des populations et des écosystèmes.

A propos de La Mutuelle Familiale

Plus qu'une mutuelle santé, une Complémentaire de vie® !

Vraie mutuelle, La Mutuelle Familiale place la personne au cœur de son activité. Pour que chacun ait les moyens d'agir, elle investit en prévention et promotion de la santé. Depuis 85 ans, elle revendique un modèle non-lucratif et assure à ses membres une **Complémentaire de vie®** équitable et durable, en santé, prévoyance et services complémentaires. Ses missions : Protéger, Prévenir, Soigner, Aider, Solidariser. Classée au Top 30 des premières mutuelles françaises, elle protège près de 160 000 personnes, en contrats individuels ou collectifs.

Un engagement fort en santé environnementale

Pionnière en santé environnementale, signataire de la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, elle a créé en 2017 la **Fondation Santé Environnement**, sous égide de la Fondation de l'Avenir. Elle soutient ainsi la recherche médicale appliquée et sensibilise le grand public sur ce thème.

CONTACT PRESSE – Damien WEIDERT : 01 55 33 40 97 – dweidert@mutuelle-familiale.fr

**PRÈS DE
160 000**
Bénéficiaires

Engagée et solidaire
DEPUIS 1937

PRÈS DE 800
Entreprises couvertes

Cotisations
121 M€

236
Salariés

Agences de proximité
31

Paris, le 28 novembre 2022

LETTRE OUVERTE

Au ministre de la Santé et de la Prévention
Monsieur François BRAUN

Monsieur le Ministre,

Acteur mutualiste engagé de longue date en promotion de la santé, La Mutuelle Familiale se réjouit de la mission qui vous a été confiée pour mettre en œuvre les conditions d'un grand virage préventif en santé publique.

L'épidémie de maladies chroniques menace la pérennité du système de santé et de protection sociale

En tant qu'acteur du système de santé, les mutuelles comme la Sécurité sociale sont confrontées à la hausse continue des affections de longues durées (ALD) depuis de nombreuses années, non seulement chez les seniors, mais aussi de façon de plus en plus marquée chez les plus jeunes.

Sur ce point, les données du régime général sur la période de 2003 à 2019 sont particulièrement inquiétantes, puisqu'elles indiquent respectivement pour les groupes 0-19 ans, 20-39 ans et 40-59 ans :

- une augmentation de 47%, 46% et 37% pour les maladies cardio-vasculaires,
- une augmentation de 71%, 83% et 48% pour le diabète,
- une augmentation de 18%, 30% et 12% pour le cancer.

L'évolution de ces maladies chroniques est sans commune mesure avec l'accroissement de la population dans ces trois tranches d'âge, qui représente respectivement +3%, -7% et +5% sur cette même période.

Le lien avec l'explosion des expositions aux substances chimiques

Pour chacune de ces maladies, le lien avec l'exposition à des substances chimiques du quotidien est de plus en plus documenté. C'est notamment le cas des pesticides, qui touchent à la fois des agriculteurs et les simples citoyens et consommateurs.

L'expertise de l'INSERM¹, mise à jour en 2021, met en exergue les effets néfastes des pesticides sur la santé des professionnels mais aussi de la population générale (leucémie, cancer de la prostate, lymphome non Hodgkinien, Parkinson etc.) pour lesquels un lien de présomption fort est établi.

Dans le milieu agricole, 20 à 25% des décès sont liés aux cancers, avec le développement de certains cancers beaucoup plus important que dans le reste de la population, à l'instar du cancer de la peau ou de la prostate. Les résultats de l'étude Agrican, présentés au colloque international du consortium AGRICOH en juillet 2022, démontrent que l'utilisation des pesticides est responsable de ces cancers.²

Aussi, la récente étude d'impact³ de l'INRAE et de l'IFREMER concernant les effets néfastes des pesticides sur l'environnement et la biodiversité est sans appel. Tous les types de matrices (sol, air, eau, sédiment, ainsi que l'ensemble des organismes vivants) sont contaminés par ces substances (y compris sous forme de métabolites).

Force est de constater que le plan « Écophyto 2018 », censé réduire de 50 % en 10 ans le recours aux pesticides en France, est un échec puisque cette consommation a augmenté entre 2009 et 2018 de 25%. Mécaniquement, l'exposition aux risques liés à l'exposition à des substances chimiques contenues dans les pesticides s'est donc accrue depuis 2018.

Un déficit grave d'évaluation des pesticides avant leur mise sur le marché

Par ailleurs, la campagne Secrets Toxiques, lancée par l'alliance de 60 organisations, a révélé en 2021 de graves problèmes dans l'application de la loi sur l'homologation des pesticides. Elle révèle en effet que les évaluations de ces substances en amont de leur mise sur le marché par les agences de sécurité (ANSES et EFSA) ne sont pas conformes aux exigences de la réglementation, qui prévoit qu'un pesticide ne peut être autorisé que si, dans des « conditions normales d'utilisation », il n'a pas d'effet néfaste à court ou long terme sur l'humain ou l'environnement (Reg. (UE) 1107/2009, art. 4). En l'état actuel, la preuve d'innocuité ne porte que sur la substance déclarée active par le fabricant lui-même...

La seule existence de maladies professionnelles, même sous-déclarées, reconnues comme liées à une exposition aiguë ou chronique aux pesticides, suffit pourtant à s'interroger sur la pertinence de cette réglementation censée préserver la santé des professionnels, des écosystèmes et des consommateurs finaux.

En 2019, la Cour de Justice de l'Union Européenne a établi que les "tests sommaires" concernant la toxicité des pesticides dans leur formulation commerciale sont insuffisants pour répondre aux exigences de la réglementation (CJUE C616/17, 01/10/2019, point 116).

Rappelons aussi qu'une étude récente⁴ a trouvé dans quatorze pesticides en vente libre, des composés toxiques non déclarés dont de l'arsenic, du plomb et des hydrocarbures cancérigènes. A ce jour, les seuls contrôles ayant été effectués par les services de l'Etat consistent en une contre-expertise⁵ contestable, puisque, pour une raison inconnue, les seuils de détection retenus y sont bien supérieurs à ceux des études initiales.

¹ <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>

² <https://www.agrican.fr/>

³ <https://www.inrae.fr/actualites/impacts-produits-phytopharmaceutiques-biodiversite-services-ecosystemiques-resultats-expertise-scientifique-collective-inrae-ifremer>

⁴ Seralini, Jungers, 2020 <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33027613/>

⁵ <https://secretstoxiques.fr/2022/07/11/un-rapport-bidon-de-lanses-et-de-la-dgccrf-sur-letude-seralini-jungers/>

La lumière doit être faite sur la composition réelle ces produits. Cela est d'autant plus important qu'une évaluation partielle ou approximative de ces substances en amont de leur commercialisation met à mal ensuite toute l'architecture de la chaîne de sécurité et de veille sanitaire, depuis l'efficacité des normes encadrant le matériel de protection, jusqu'à la pertinence de l'étiquetage et des précautions d'utilisation et aux dispositifs de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles liées à une exposition aiguë ou chronique.

Des procédures d'évaluation des pesticides non conformes

Ces constats sont désormais bien documentés. Ils nous obligent à une action urgente et résolue. Il en va tout à la fois de la santé des populations, de la confiance dans les institutions et de la pérennité de notre système de protection sociale.

Alors que les assureurs s'interrogent désormais sérieusement sur l'assurabilité d'un monde confronté aux défis des maladies chroniques, de la transition écologique et de la transition démographique, la politique nationale de santé doit s'attaquer avant tout à la cause et à l'émergence des maladies et non pas seulement à leur prise en charge.

La politique de prévention ne saurait se limiter à la seule responsabilité individuelle des citoyens, des travailleurs et des consommateurs. Amiante, tabac, bisphénol A, éthers de glycol... L'histoire de la santé publique regorge heureusement d'exemples inspirants pour envisager une action politique déterminée.

Du fait de leur caractère ubiquiste, du faisceau d'études qui les incriminent et de leur évaluation insuffisante, les pesticides doivent faire l'objet d'une action publique déterminée.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons :

- de peser de tout votre poids afin de mettre en conformité les pratiques des agences (ANSES et EFSA) avec les exigences du règlement européen REACH ;
- de diligenter un audit des pesticides déjà autorisés afin de déterminer si leur toxicité réelle a été effectivement sous-estimée.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à cette lettre qui vise à soutenir la politique ambitieuse de santé publique à laquelle vous œuvrez, nous vous prions, Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention, de recevoir l'assurance de notre haute considération.

Sylvie Ben Jaber, présidente de La Mutuelle Familiale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Ben Jaber', with a large, sweeping flourish above the name.